N°2023-05-25-023

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 25 mai 2023

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

2.2 – Recherche, valorisation & innovation

2.2.2 Dispositif de Bourses d'Accueil pour Chercheur Invité (BACI) du Laboratoire d'informatique de l'Université du Mans (LIUM) dans le cadre des deux évènements Jelinek Summer Workshop on Speech and Language Technology (JSALT) et JSALT-Summer school

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 0 abstention, 27 voix pour et 0 voix contre le dispositif de Bourses d'Accueil pour Chercheur Invité (BACI) du Laboratoire d'informatique de l'Université du Mans (LIUM) dans le cadre du Jelinek Summer Workshop on Speech and Language Technology (JSALT) et de JSALT Summer school. Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 1er juin 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Dispositif de Bourses d'Accueil pour Chercheur Invité (BACI)
Laboratoire d'Informatique de l'Université du Mans

Jelinek Summer Workshop on Speech and Language Technology (JSALT)

JSALT - Summer school

Présenté au Conseil d'administration du jeudi 25 mai 2023

Chaque année le Jelinek Summer Workshop on Speech and Language Technology (ci-après désigné JSALT) vise à réunir des chercheurs du monde entier afin de faire progresser le domaine du traitement automatique de la parole et du langage naturel. L'objectif de cet atelier est de faire travailler en étroite collaboration pendant 6 semaines des équipes sélectionnées en amont et formées pour l'occasion autour de problématiques complexes.

Il est précédé d'une école d'été internationale de deux semaines (désignée JSALT-Summer school), qui s'adresse en premier lieu aux étudiants en master ou doctorat qui souhaitent se former aux technologies du traitement automatique de la parole et du langage naturel.

Objectif de l'aide

Le dispositif de Bourse d'Accueil pour Chercheur Invité (ci-après désigné BACI) du Laboratoire d'Informatique de l'Université du Mans consiste à offrir un soutien financier aux chercheurs invités (ci-après désignés par Chercheur sénior ou Chercheur junior) dans le cadre de l'école d'été qui se tiendra du 12/06/2023 au 23/062023 et de l'atelier « JSALT » qui se tiendra du 26/06/2023 au 04/08/2023 à l'Université du Mans (ci-après désignée LMU).

Ce soutien est financé par des dons destinés exclusivement à ces événements. Ces dons pécuniaires effectués par des entreprises et institutions sont centralisés par Johns Hopkins University (ci-après désigné JHU) qui les réaffectera au financement de JSALT et de JSALT-Summer school, comme convenu dans l'accord « JSALT Workshop 2023 » établi entre JHU et LMU.

Dans ce cadre, des Chercheurs en informatique, choisis pour leurs thématiques de recherche, en lien avec les axes de recherche sélectionnés, (« Better together : text + context », « Finite State Methods with Modern Neural Architectures for Speech Applications and Beyond » sont invités par le Laboratoire d'Informatique de l'Université du Mans (ci-après désigné LIUM) pour des séjours allant de 6 (workshop seul) à 8 semaines (summer school + workshop).

Durée du dispositif

Du 12 Juin au 4 août 2023.

- JSALT-Summer School : 12 juin 2023 – 23 juin 2023
- JSALT : 26 juin 2023 – 04 août 2023

Fonds à attribuer pour cette aide

Un budget de 60000,00$ inclus dans le budget global entre le centre financier suivant :

- - J23JSALT2023 (901RELIU – LIUM) – ligne budgétaire entièrement financée par JHU

Personnes concernées

Le dispositif BACI est destiné aux chercheurs invités par le comité de sélection Jelinek Summer Workshop on Speech and Language Technology.

Modalités de sélection

La sélection repose sur l'excellence du Chercheur. Les chercheurs juniors doivent justifier de l'obtention d'un diplôme de Master, les chercheurs seniors doivent être titulaires d'un diplôme de Doctorat dans le domaine de l'informatique. De plus, les CV et thématiques de recherche seront étudiés et il sera recherché l'adéquation de son profil avec les thématiques retenues par le comité de sélection JSALT pour l'édition 2023, à savoir :

- Better together: Text + context
- Finite state methods with modern neural Architectures for speech applications and beyond

Le comité de sélection est constitué des co-organisateurs de JSALT2023 et des responsables scientifiques des quatre équipes impliquées dans JSALT2023. La liste de ces membres est donnée ci-dessous.

- Pr. Sanjeev Khudanpur, Johns Hopkins University, co-organisateur de JSALT 2023
- Pr. Anthony Larcher, Le Mans Université, co-organisateur de JSALT 2023
- Dr. Marie Tahon, Le Mans Université, leader d'équipe pour JSALT 2023
- Dr. Lucas Ondel Yang, CNRS LISN, leader d'équipe pour JSALT 2023
- Pr. Kenneth Church, North Eastern University, leader d'équipe pour JSALT 2023
- Dr. Petr Schwarz, Brno University of Technology, leader d'équipe pour JSALT 2023

Le versement de cette BACI donnera lieu à l'établissement pour chaque Chercheur d'une convention attributive.

Montant de la bourse

Les modalités de calcul de la BACI sont définies dans le document joint en annexe. La bourse comporte deux volets : le versement d'un forfait mobilité dont le montant dépend du statut du Chercheur et un forfait journalier déterminé par le Comité d'organisation de JSALT. Ce montant, déterminé en concertation avec les différents sponsors de l'événement, reste identique à celui des éditions précédentes.

Modalités de versement

Le paiement de la BACI sera effectué par virement bancaire sur un compte en euros (recommandé) ou en dollars par l'Agence comptable de l'Université. Si le compte est hors zone Euro, le chercheur devra assurer auprès de l'établissement bancaire teneur de son compte, que ce dernier accepte les virements provenant de la zone Euro. Si des frais de change et des commissions sont appliqués, ils seront à la charge des Chercheurs et viendront en déduction du montant versé.

Le calendrier de versement de bourse qui sera repris dans la convention liant le Chercheur à l'établissement est le suivant :

- Un premier versement de 80% de la bourse sous 30 jours à compter de la signature de la convention susvisée et sous réserve de l'arrivée du chercheur. Le chercheur s'engage à rembourser toute ou partie des sommes avancées dès lors qu'il n'aura pu participer en partie ou intégralement à l'école d'été ou à l'atelier « JSALT » et ce quel qu'en soit le motif ;

- Les 20% restant à l'issue de la mobilité sur présentation d'une attestation de présence signée par le Chercheur et l'organisateur de JSALT accompagnée, si possible, d'une justification de transport (billet d'avion, train, ticket de péage).

LMU présentera ensuite, dans un délai de 30 jours après la fin de l'accord, la facture finale accompagnée d'un rapport financier cumulatif à JHU qui remboursera dans un délai de 30 jours calendaires (art. 3.2).

****

Annexe au dispositif de bourse d'accueil pour chercheur.se invité.e - B.A.C.I

Ce dispositif est composé d'un forfait global de mobilité, qui dépend du statut du chercheur, ainsi que d'un forfait journalier.

Forfait mobilité :

Forfait		
Statut	Junior (École d'été + atelier « JSALT » : 8 semaines)	Senior (atelier « JSALT »: 6 semaines)
Montant du forfait de mobilité	7000$ pour 8 semaines	0$

Le forfait mobilité diffère en fonction du statut du chercheur invité. Seuls les chercheurs juniors peuvent bénéficier de ce forfait, sous réserve qu'ils ne bénéficient pas d'une autre source de financement.

Forfait journalier :

Forfait journalier		
Statut	Junior (École d'été + atelier « JSALT » : 8 semaines)	Senior (atelier « JSALT » : 6 semaines)
Montant du forfait journalier	50$/jour, soit 2800$ pour 8 semaines,	50$/jour , soit 2100$ pour 6 semaines